
2^{ème} rencontre des E.L.S.A. du Grand-Est

29 janvier 2016

Alain MORIN
Directeur de la Santé Publique

— Les chiffres-clés de la Bourgogne Franche-Comté

Région Bourgogne Franche Comté

▪ population :

- 2,81 Millions d'habitants soit 4,48 % de la pop. Française, 8 départements. (1,6 M en Bourgogne et 1,2 M en Franche-Comté).
- 10,2% des habitants de la future région âgés de 75 ans et plus

▪ dépenses de santé 2013 : près de 8 Milliards d'euros

▪ 1 110 E.S.M.S, 164 Etab. de Santé et 79 Maisons de Santé en activité

ARS Bourgogne Franche Comté

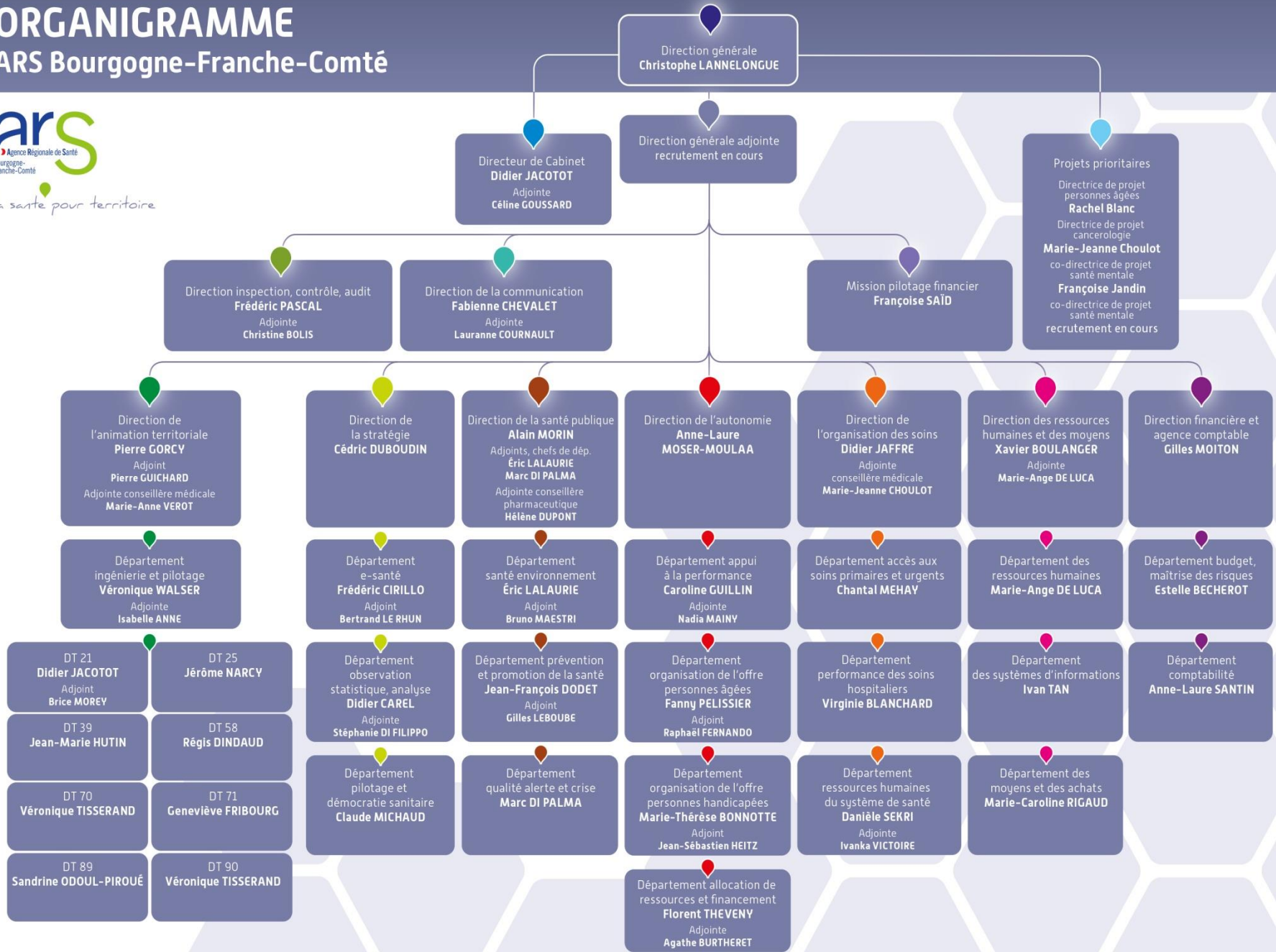
- Effectif en ETP : 455
- Effectifs en personnes physiques : 482
- Budget : 43 Millions d'euros
- FIR 2014 : 145,1 Millions d'euros

ORGANIGRAMME

ARS Bourgogne-Franche-Comté



la santé pour territoire



— Les orientations stratégiques de l'ARS BFC

- *L'application des 2 PRS dans le cadre d'un CPOM unique s'inscrivant dans le cadre du projet de loi santé et du plan triennal ONDAM*
- *Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé*
- *Organiser les soins autour des patients et en garantir l'égal accès*
- *Maîtriser les coûts externes et internes*
- *Approfondir la démocratie en santé*

— 10 projets structurants de l'ARS

10 projets structurants : directeurs et chefs de projets désignés et démarrage depuis octobre 2015

- *Plan triennal de l'ONDAM*
- *E Santé : les nouvelles technologies au service de la santé*
- *Pacte Territoire Santé*
- *Les 12 parcours*
- *CPOM Etat / ARS*
- *Plan Régional Santé Environnement 3*
- *Rapport Piveteau et plan autisme*
- *Recomposition offre hospitalière – mise en place des CHT:GHT*
- *CLS / CTS*
- *Schéma régional des ressources humaines en santé*

— 12 parcours de santé

- 3 parcours relevant de la DG
- 8 parcours relevant la DAT
- 1 parcours relevant de la DA

Parcours pilotés par la Direction Générale :

- Cancer
- Santé mentale
- Personnes Agées

Parcours pilotés par la Direction de l'Animation Territoriale avec les directions métier :

- Troubles nutritionnels
- Diabète
- Maladies cardio-vasculaires
- Neurologie – AVC (en lien avec PNMD)
- Précarité – Vulnérabilité (en cours de réflexion)
- Maternité et périnatalité
- Petite enfance et enfance
- Adolescents et jeunes adultes

Parcours piloté par la Direction de l'Autonomie

- Personnes en situation de handicap

6 projets métiers

- Territoire santé numérique**
- Addictions**
- Plan d'action régional sur les urgences**
- Politique régionale du médicament**
- Plan maladies neurodégénératives**
- Participation citoyenne et droit des usagers**

— Parmi les projets stratégiques, élaboration du programme régional de lutte contre les addictions

- **OBJECTIF** : un programme unique à développer sur la nouvelle région Bourgogne/Franche-Comté pour les années 2016–2020 de manière transversale rassemblant les domaines du :
 - secteur médico-social : CSAPA-CAARUD
 - secteur sanitaire : niveaux de prise en charge, ELSA, MIG
 - secteur ambulatoire et de prévention : réseaux d'appui aux professionnels, actions de prévention

- **PRÉALABLE**: nécessité **d'un état des lieux précis** du fonctionnement des structures et des acteurs, des modes de coopération et de pilotage compte tenu des différences **importantes** entre les territoires de Bourgogne et ceux de Franche-Comté nouvellement fusionnés :
 - dans l'organisation de l'offre
 - dans les politiques de pilotage suivies

— Une situation de l'offre de soins hétérogène en Bourgogne et Franche-Comté

Quelques données à titre d'exemple

- En matière sanitaire :
 - En Bourgogne : 6 unités d'addictologie de niveau 2 (soins complexes) et un niveau 3 (niveau universitaire)
 - En Franche-Comté : 1 niveau 2 et aucun niveau 3
 - En Bourgogne : 12 ELSA financées par le FIR
 - En Franche-Comté : 4 ELSA financées par le FIR
- En matière d'offre médico-sociale
 - des CSAPA généralistes en Bourgogne alors que des CSAPA majoritairement spécialisés en Franche-Comté
 - des opérateurs plus nombreux en Franche-Comté : 10 contre 4 en Bourgogne

— Des différences dans le secteur de l'ambulatoire et des actions de prévention des structures

■ Dans le secteur ambulatoire

- En *Franche-Comté*, 4 réseaux de santé spécialisés regroupés au sein d'un GCSMS apportent leur soutien aux professionnels de santé, assurent des formations et des recommandations de bonnes pratiques,
- En *Bourgogne*, 2 réseaux départementaux d'appui aux professionnels dans leurs pratiques dont l'un avec un rôle limité.

■ En matière **d'actions de prévention** des structures d'addictologie

- En *Bourgogne*, les CSAPA bénéficient d'une dotation FIR pour mener des actions de prévention (environ 500K€)
- En *Franche-Comté*, seule l'ANPAA dispose d'une dotation de prévention FIR (environ 200K€)

— Choix d'un pilotage harmonisé sur la grande région Bourgogne/Franche-Comté

Une approche transversale au sein de l'ARS Bourgogne
Franche-Comté :

- avec un **programme régional** (2016-2020) qui concerne les secteurs de la prévention, de l'offre médico-sociale et sanitaire
- avec **deux référents ARS** dévolus de manière transversale à cette thématique au sein de DSP département « promotion de la santé »
- Un **comité de pilotage** intégrant les représentants de toutes les institutions de la grande région

— Appel à un prestataire pour l'état des lieux et l'aide à l'élaboration du programme régional

- **Recours à l'appui d'un prestataire pour établir**
 - un **diagnostic détaillé** de l'offre médico-sociale, sanitaire, ambulatoire en matière d'addiction pour les deux régions fusionnées (soit environ 65 structures)
 - un **plan d'actions** pour la nouvelle région, en tenant compte des spécificités initiales
 - en option **un accompagnement à la mise en œuvre territoriale**
 - **Recruté par un Marché public <http://chi-haute-comte.e-marchespublics.com>**
 - reposant sur un **appel d'offres** porté par le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté à partir d'un cahier des charges concerté,
 - financé par des CNR de l'enveloppe médico-sociale des 2 régions.
- le lien permettant d'accéder à la plateforme dématérialisée

— ces 3 dernières années, une politique soutenue de l'ARS Bourgogne en faveur des ELSA

- Passage du financement des ELSA dans le FIR en 2013 → augmentation de la dotation pour les ELSA bourguignonnes
 - De + 10% en 2014 (1 056 506 €)
 - De + 4,11% en 2015 (1 100 000 €)
- Une dynamique de territoire soutenue par le programme régional addictions (2013-2016) et la mise en place de protocoles départementaux
- Objectifs de développement, de coopération et d'articulation entre structures sanitaires et médico-sociales (exemple mutualisation d'ELSA, formations inter-établissements, recrutement partagé, conventions avec des CSAPA...)
- Mais des difficultés repérées
 - freins internes (représentations négatives de l'addictologie, compétences internes aux services...)
 - crédits mal utilisés par les Directions (création de postes non réalisées)
 - manque de temps pour les formations internes (mise en place de micro-formations à la pause café),
 - contradiction avec les objectifs de rentabilité : le passage de l'ELSA entraîne des allongements de DMS.

— Perspectives 2016-2020 pour le secteur sanitaire et les ELSA en Bourgogne Franche-Comté

En fonction notamment des textes réglementaires et des PRS existants, des objectifs pourraient être concertés sur la base suivante :

- Tout établissement sanitaire ayant un service d'urgences dispose d'un niveau 1 d'addictologie ou, par convention, de celui d'un autre CH c'est-à-dire : une ELSA, un accueil en médecine pour sevrages simples et des consultations externes d'addictologie
- Des ELSA conformes tant par les missions exercées que par leur composition (cf. diapositive suivante) ; elles bénéficient d'un financement FIR attribué selon des critères reconnus et concertés au niveau régional
- Un niveau 2 au moins par département avec notamment une unité de soins complexes d'au moins 6 lits
- Un niveau 3 dans chacun des CHU.

Rappel des missions des Equipes de Liaison en Soins d'Addictologie

MISSIONS

- Former, assister et conseiller les soignants des différents services.
- Intervenir auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation.
- Développer des liens avec les différents acteurs intra- et extra-hospitaliers pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients et leur suivi.

La reconnaissance d'une ELSA nécessite :

- Pluridisciplinarité (médecin formé en addictologie responsable de l'activité)
- Personnel formé en addictologie (équipe dédiée)
- Couverture au moins des trois principaux produits (alcool, tabac, drogues illicites)
- Effectivité des trois principales missions (formation, protocoles de soins, interventions patients)
- Rôle d'animation et de coordination en intra- et extra-
- Suivi annuel du nombre de patients
- Actions de formation
- Assurer un lien avec la psychiatrie